

Version: 1

**Date de version: 13/06/2025** 

Langue: FR

According\_to\_Regulation\_CLP21

# Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Cerise glacée 15 mg - Le Pod Liquide Fizz.

**UFI** : TVS3-AJJ7-D003-0F1G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

**Téléphone**: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.



# ទ្ធី **2** Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### **Identification des dangers:**

H301 Acute Tox. 3 ORAL Toxique en cas d'ingestion.
 H310 Acute Tox. 2 DERMAL Mortel par contact cutané.

H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Acute Tox. 4 INHALATION Nocif par inhalation.

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

# 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Dange

#### Mentions de danger

H301 Toxique en cas d'ingestion.H310 Mortel par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one, trans-hex-2-enal, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique.

## Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Mises en garde - Prévention

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.

#### Mises en garde - Réponse

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

# Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient à .....

#### **Contient**

Nicotine lactate, 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide, 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one, 1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one





# 2.3 Autres dangers

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

# **3** Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

	Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques		Classification
glycerol [3	1]				
N°CAS N°EC N°IDX	56-81-5 200-289-5	C= 50.0%			
propane-	1,2-diol				
N°CAS N°EC N°IDX	57-55-6 200-338-0	C≤ 13.16516%			
Nicotine I	actate				7 (7 )
N°CAS N°EC N°IDX	15197-02-1 828-493-5	C= 2.7019476%		H300 H310 H330 H411	Mortel en cas d'ingestion.  Mortel par contact cutané.  Mortel par inhalation.  Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2-isoprop	yl-N,2,3-trimethylbut	yramide			
N°CAS N°EC N°IDX	51115-67-4 256-974-4	C= 1.92649%		H302	Nocif en cas d'ingestion
citric acid				, r	
N°CAS N°EC N°IDX	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3	C< 0.99%		H319	Provoque une sévère irritation des yeux Peut irriter les voies respiratoires
ethanol [1				11333	reactification is voice respirationes
N°CAS N°EC N°IDX	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5	C< 0.664%		H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
acetic acid	d [1]				
N°CAS N°EC N°IDX	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6	C< 0.239%	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C <	H226 H314	Liquide et vapeurs inflammables. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux



1					·
			90 %		
			Skin Irrit. 2; H315:		
			10 % ≤ C < 25 %		
			Eye Irrit. 2; H319:		
			10 % ≤ C < 25 %		
4-hydroxy	v-2,5-dimethylfuran-2(	3H)-one			
N°CAS	3658-77-3	C< 0.19603%		H302	Nocif en cas d'ingestion
N°EC	222-908-8			H314	Provoque de graves brûlures de la
N°IDX					peau et de graves lésions des yeux
				H317	Peut provoquer une allergie
					cutanée.
				H318	Provoque de graves lésions des
					yeux
1-(2.6.6-tr	rimethyl-1,3-cyclohexa	dien-1-vl)-2-buten-1	-one		y can
N°CAS	23696-85-7	C< 0.19125%		H315	Provoque une irritation cutanée.
N°EC	245-833-2			H317	Peut provoquer une allergie
N°IDX	213 000 2				cutanée.
IN IDA				H411	Toxique pour les organismes
					aquatiques, entraîne des effets
		A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH			néfastes à long terme.
benzaldeh	nvde				Herastes a forig terme.
N°CAS	100-52-7	C< 0.1675%		H302	Nocif en cas d'ingestion
N°EC	202-860-4	0.01207070	1 1 / X		
N°IDX	605-012-00-5		1 1 4 4		
butyric ac					
N°CAS	107-92-6	C< 0.0478%		H314	Provoque de graves brûlures de la
N°EC	203-532-3	C \ 0.047670		11314	peau et de graves lésions des yeux
N°IDX	607-135-00-X				peau et de graves lesions des yeux
trans-hex- N°CAS	- <b>2-enai</b> 6728-26-3	C< 0.0478%		H302	Nocif en cas d'ingestion
		C< 0.0478%			
N°EC	229-778-1			H315	Provoque une irritation cutanée.
N°IDX				H317	Peut provoquer une allergie
		gr.			cutanée.
		No.		H319	Provoque une sévère irritation des
					yeux
			1	H341	Susceptible d'induire des
					anomalies génétiques.
				H411	Toxique pour les organismes
					aquatiques, entraîne des effets
		10			néfastes à long terme.

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

# 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# **Premiers secours**

# 4.1 Description des mesures de premiers secours





# Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si la victime est inconsciente, mais respire normalement, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin.

Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur.

Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.

Après l'inhalation de vapeurs, les premiers signes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard, veiller à toujours consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

## En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

#### En cas d'ingestion:

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

# Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.





Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

# **6** Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.





Ventiler la zone concernée.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **7** Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Permettre seulement l'accès au personnel autorisé.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

# Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Garder sous clef.

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.



Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

## Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

# 8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Туре
glycerol CAS : 56-81-5 (FR)	10	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,000	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
ethanol CAS : 64-17-5 (FR)	1,900	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	10	ppm	Valeur limite d'exposition (8 heures)
acetic acid CAS : 64-19-7 (FR)	25	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque:

Pas de données disponibles

## 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

#### : Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Écran facial de protection.



#### Protection de la peau

#### Protection des mains :

### Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

### Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

#### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

#### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

#### Protection du corps :

#### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

Chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques.

# **Protection respiratoire**

#### Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

#### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Porter une protection respiratoire.

## Remarque :

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

# Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

#### 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 9 Section

# Propriétés physiques et chimiques



#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique** Liquide Couleur **Divers** 

Odeur Pas de données disponibles Seuil olfactif Pas de données disponibles

3 - 5 рΗ

Point de fusion/point de congélation Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

Point d'éclair >100°C

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

d'ébullition

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité dynamique Pas de données disponibles Viscosité cinématique Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants Pas de données disponibles Log Kow Pas de données disponibles Caractéristiques des particules Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

# Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses





Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 11 Informations toxicologiques

#### 11.1 Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 3\_ORAL selon le réglement de référence.

Toxique en cas d'ingestion.

ATE "Cerise glacée 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 183.74162253039776 mg/kg.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### **Substances:**

### • glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : other: This study was conducted prior to GLP and test guidelines, but sufficient

data is available for interpretation of results

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	27200	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Autre : Study predates GLP and OECD guidelines, clear reporting of technical

methods, data analysis (probit) and results, but no characterization of test species

or test substance.

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	22000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Espece : Rat



Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

 Paramètre
 Opérateur
 Valeur
 Unité

 DL50:
 =
 490
 mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	= 10.0000	5.4	g/kg poids corporel

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	8300	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline followed

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	3310	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1608	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

benzaldehyde (CAS: 100-52-7) :

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	<b>≈</b>	1430	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)



Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1630	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

# 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 2\_DERMAL selon le réglement de référence.

Mortel par contact cutané.

ATE "Cerise glacée 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 185.0517012247018 mg/kg.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline available (This study was conducted prior to GLP and test guidelines,

but sufficient data is available for interpretation of results)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : d

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	y/ =	45	mL/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Autre
Durée d'exposition/valeur : 24
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	17100	mg/kg bw

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7) :

Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline followed

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h



Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Espece : lapin Sexe : Mâle

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 14 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	6096	mg/kg bw

Conclusion : Pas de données disponibles

## 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Acute Tox. 4\_INHALATION selon le réglement de référence.

Nocif par inhalation.

ATE "Cerise glacée 15 mg - Le Pod Liquide Fizz" = 18.505170122470176 mg/kg.

# Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Study design appears to follow intent of OECD 412 but publication does not

indicate that OECD 412 was followed.

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 6

Durée d'exposition/unité : hours/day

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	mâle femelle	>	5 850	mg/m³ air

Conclusion : Pas de données disponibles

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Autre : Study precedes GLP and OECD guidelines, published in peer-reviewed

literature, performed to non-standard protocol, but contributing to assessment.

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 120 Durée d'exposition/unité : min

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	Aucune donnée	=	317 042	mg/m³ air

Conclusion : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)



Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:		=	117	mg/L

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OECD Guideline 436 (Acute Inhalation Toxicity: Acute Toxic Class Method)

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	mâle femelle	=	1-5	mg/L

Conclusion : Pas de données disponibles

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 403 (toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL50:	mâle femelle	>	5	mg/L

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (sur le poids corporel ou les signes cliniques).

# 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** 

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée
Directives : no guideline followed

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée



Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4
Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 72 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : La substance est considérée comme non irritante pour la peau.

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Indice d'irritation cutanée primaire (PDII)	moyenne	1.1 (Acetic acid à 10%)	Aucune donnée



Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Humain

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de

peau humaine)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Femelle

Directives : Méthode EU B.4 (Toxicité Aiguë: Irritation/Corrosion Dermique)

Durée d'exposition/valeur : 4 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant pour la peau)

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 404 de l'OCDE (Acute Dermal Irritation/Corrosion)

Durée d'exposition/valeur : 1 Durée d'exposition/unité : h

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif

# 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• glycerol (CAS: 56-81-5) :

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Mâle

Directives : no guideline followed Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 0,1mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité	



Conclusion : Auncun effet indésirable observé (non irritant pour les yeux)

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Test de Draize

Concentration : 100 µl

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
Score d'iris	animal 6		Entièrement réversible dans: 96h
Score de Conjunctivae	animal 6		Entièrement réversible dans: 48h

Conclusion : Pas de données disponibles

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : effet indésirable non observé

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Test de Draize Concentration : 10 et 30 %

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant pour les yeux)

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles
Directives : Pas de données disponibles
Type de méthode : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• acetic acid (CAS: 64-19-7):

Type de test : in vivo Espece : lapin



Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 10% acetic acid in water

Para	amètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Poulet

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour

identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Application frontale Concentration : 100 microliter

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (légèrement irritant pour les yeux)

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Mâle
Directives : Autre

Type de méthode : Aucune donnée

Concentration : 0,05 mL

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable irréversible observé (corrosif)

## 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Le produit est classé Skin Sens. 1A selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 



• glycerol (CAS: 56-81-5):

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Aucune donnée Durée d'exposition/unité : Aucune donnée

Concentration : 100%

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant pour la peau).

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Espece : Souris

Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Paramètre	Valeur	Unité
Indice de stimulation (SI)	1.6	

Conclusion : Pas de données disponibles

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : pas d'effet d'irritation observé

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles



Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Espece : Cochon d'Inde Sexe : Aucune donnée

Directives : Ligne directrice 406 de l'OCDE (de Sensibilisation de la peau)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 3, 7 et 15%

Paramètre Valeur Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non sensibilisant pour la peau).

## 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

# Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

# 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

# Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 451 de l'OCDE (études de cancérogénicité)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 104 Durée d'exposition/unité : semaines

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
LOAEL	mâle femelle	=	300	mg/kg de poids corporel/jour



Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

## 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** 

Pas de données disponibles

Substances:
• glycerol (CAS: 56-81-5):

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : no guideline available

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 8 à 12 semaines (débutant avant l'accouplement et se poursuivant, chez les

femelles, jusqu'au sevrage).

Durée d'exposition/unité : semaines Concentration : 2000 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour la reproduction)

Type de test : in vivo
Espece : Rat
Sexe : Femelle

Directives : no guideline available

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 6-15 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 13.1, 60.8, 282 and 1310 mg/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour le développement)

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6) :

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 10, 400 mg/kg bw/day

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (toxicité pour le développement)

Type de test : Clinique Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Autre: NTP Reproductive Assessment by Continuous Breeding (RACB)



Voie d'aministration : oral: eau potable

Durée d'exposition/valeur : 14 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 1.00, 2.50 and 5.00%

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	mâle femelle	=	10 100	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Toxicité pour la reproduction

• citric acid (CAS: 77-92-9):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : Femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 10 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 272 mg/kg poids corporel

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non toxique pour le développement)

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Pas de données disponibles

Voie d'aministration : oral: eau potable

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	20700	mg/kg bw/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé sur la fertilité

• acetic acid (CAS: 64-19-7) :

Type de test : in vivo
Espece : Souris
Sexe : Femelle

Directives : Méthode EU B.31 (Étude de toxicité pour le développement prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 6-15

Durée d'exposition/unité : Days of gestation

Concentration : Dose volume 10 ml/kg body weight

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL	Femelle	=	74.3	mg/kg de poids corporel/jour

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (développement du foetus)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vivo Espece : Rat





Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		= //	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Rat Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 14 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 0 - 600 mg/kg bw/day

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	600	mg/kg/jour

Conclusion : Toxicité pour le développement

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Type de test : in vivo
Espece : lapin
Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 414 de l'OCDE (Étude sur la toxicité pour le développement

prénatal)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : :

Durée d'exposition/unité : h/d on the designated gestation days

Concentration : 1500 +/- 150 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (toxicité pour le développement)





Type de test : Pas de données disponibles

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 416 de l'OCDE (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux

générations)

Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 420 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 3 000 mg/kg bw/day (actual dose received)

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:	mâle femelle	=	2000	ppm

Conclusion : Pas de données disponibles

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• propane-1,2-diol (CAS: 57-55-6):

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat
Sexe : Mâle
Directives : Autre

Type de méthode : Test d'aberration chromosomique

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 5 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 30, 2500, and 5000 mg/kg

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	
	11.12					

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)

• citric acid (CAS: 77-92-9) :

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat Sexe : Mâle

Directives : Ligne directrice 475 de l'OCDE (Test d'aberration chromosomique des moelles

osseuses de mammifères)

Type de méthode : Essai cytogénétique sur cellules germinales de mammifères

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 5 Durée d'exposition/unité : d

Concentration : 1.2 à 3500 mg/kg poids corporel

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)

• acetic acid (CAS: 64-19-7) :



Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : EU Method B.12 (Mutagenicity - In Vivo Mammalian Erythrocyte Micronucleus

Test)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 65

Durée d'exposition/unité : days (5 days per week for 13 weeks, 6 hr per day)

Concentration : 20 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : EU Method B.12 (Mutagenicity - In Vivo Mammalian Erythrocyte Micronucleus

Test)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : inhalation: vapeur

Durée d'exposition/valeur : 65

Durée d'exposition/unité : Day

Concentration : 0 - 20 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : Autre
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 1
Durée d'exposition/unité : Jour
Concentration : 10 ml/kg bw

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Effet indésirable observé

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Type de test : Mutation génétique Espece : Drosopholila melanogaster

Sexe : Mâle

Directives : no guideline followed Type de méthode : Drosophila SLRL test



Voie d'aministration : orale: alimentation

Durée d'exposition/valeur : 72 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 1150 ppm

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non génotoxique)

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Type de test : Aberration chromosomique

Espece : Souris Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 48 Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 2000 mg/kg

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (négatif)

• trans-hex-2-enal (CAS: 6728-26-3):

Type de test : Dommages à l'ADN et/ou réparation

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau
Voie d'aministration : orale: gavage
Durée d'exposition/valeur : 0, 24, 45

Durée d'exposition/unité : h

Concentration : 350 mg/kg bw/day (maximal dose)

Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité	

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (négatif)

# 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

# 11.13 Informations complémentaires





Pas de données disponibles

### 11.14 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

# ្ខឹ **12** Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

Toxicité aquatique court terme :

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4):

algues ou cyanobactéries Animaux/Categorie Espece Pas de données disponibles

Durée du test 72 Unité

Directives **OCDE 201** 

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	100	mg/L

Remarques Pas de données disponibles

Crustacés Animaux/Categorie Espece Daphnie magna

Durée du test 48 Unité Directives

**OCDE 202** 

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	>100	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

• citric acid (CAS: 77-92-9) :

Animaux/Categorie Crustacés Espece Daphnia magna

Durée du test 24 Unité

Directives other: Bringmann and Kuhn (1977)

Paramètre	Valeur	Unité
CLO:	1206	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Animaux/Categorie Poisson

Espece Leuciscus idus melanotus



Durée du test : 48 Unité : h

Directives : OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	440	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• ethanol (CAS: 64-17-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Salmo gairdneri

Durée du test : 24 Unité : heures

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	11.2	g/L

Remarques : Pas de données disponibles

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	194.03	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries Espece : Pseudokirchneriella subcapitata.

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : OECD Guideline 201 (Freshwater Alga and Cyanobacteria, Growth Inhibition Test)

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	33.1	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Boues activées

Durée du test : 3 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles



Paramètre	Valeur	Unité
CI50:	759	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• butyric acid (CAS: 107-92-6):

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 24 Unité : h

Directives : DIN 38412/Partie 11

Paramètre	Valeur	Unité
ECO:	31.3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes Espece : Pseudomonas putida.

Durée du test : 18 Unité : 5

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre		Valeur	Unité
	EC50:	78	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Pimephales promelas

Durée du test : 96 Unité : h

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre		Valeur	Unité
	CL50:	66.4	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Pas de données disponibles

Durée du test : 72 Unité : h

Directives : DIN 38412/Partie 9

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	44.7 - 45.1	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• trans-hex-2-enal (CAS: 6728-26-3) :

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnies (Big puce d'eau).

Durée du test : 48 Unité : h

Directives : REACH Guidance on QSARs R.6

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	22.8 - 26.9	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles



Animaux/Categorie algues ou cyanobactéries

Espece Scenedesmus subspicatus and Pseudokirchnerella subcapitata

72 Durée du test Unité

Directives REACH Guidance on QSARs R.6

Paramètre	Valeur	Unité
EC10:	7.71	mg/L

Pas de données disponibles Remarques

Toxicité aquatique long terme : • benzaldehyde (CAS: 100-52-7):

Animaux/Categorie Poisson

Espece Pimephales promelas Directives no guideline followed

Durée d'exposition/valeur

Durée d'exposition/unité journées

Paramètre	Valeur	Unité	
NOEC/CEx	1.8	mg/L	

Pas de données disponibles Remarques

Toxicité terrestre court terme : • citric acid (CAS: 77-92-9):

Animaux/Categorie other: bat Espece **Eptesicus fuscus** Directives no guideline followed

Durée du test 48 Unité

	Paramètre	Valeur	Unité
Ī			

Aucun effet indésirable obervé Remarques

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

# Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances: Biodégradation:** 

• 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide (CAS: 51115-67-4) :

Inoculum Boues activées

Directives OCDE 301B/ISO 9439/CEE 92/69/V, C.4-C

Durée du test 28 Unité journées

Paramètre	Taux de dégradation	Unité
CE50	14,7	mg/L

Remarques Pas de données disponibles

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

# 12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 12.8 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# **13** Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

## Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

#### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

#### Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.



Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

## 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# 14 Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
14.1	Numéro ONU :	2810	2810	2810	2810
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU:	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division:	6,1	6,1	6,1	6,1
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	II	II		II

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

# 14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **15** Informations réglementaires



# 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n  $^{\circ}$  1272/2008.

#### Législation européenne :

#### Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition 2. Substances et mélanges liquides. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 10

#### Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)\_ATP 17:

Substance	CAS	EC
citric acid	77-92-9	201-069-1

## Occupational Exposure Limit Values (long term) - European Union :

Substance	CAS	EC
acetic acid	64-19-7	200-580-7

# Occupational Exposure Limit Values (short term) - European Union :

Substance	CAS	EC
acetic acid	64-19-7	200-580-7

## REACH: Annex XVII (Restrictions):

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
acetic acid	64-19-7	200-580-7

### Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium:

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
ethanol	64-17-5	200-578-6
acetic acid	64-19-7	200-580-7

### Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
citric acid	77-92-9	201-069-1
ethanol	64-17-5	200-578-6
acetic acid	64-19-7	200-580-7

# Occupational Exposure Limit Values (short term) - Belgium :

Substar	ce	CAS	EC
---------	----	-----	----



ethanol	64-17-5	200-578-6
acetic acid	64-19-7	200-580-7

#### Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
glycerol	56-81-5	200-289-5
citric acid	77-92-9	201-069-1
ethanol	64-17-5	200-578-6
acetic acid	64-19-7	200-580-7

#### Tableaux des maladies professionnelles :

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

# 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# **16** Autres informations

### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

#### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

 $IMDG: Code\ maritime\ international\ des\ marchandises\ dangereuses.$ 

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

# 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]





La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

## 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H314	Skin Corr. 1A	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires
H341	Muta. 2	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
		long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
		terme

#### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

## 16.7 Informations complémentaires

Date de création : 13/06/2025 Date de version : 13/06/2025 Date d'impression : 02/07/2025

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.